

**M. C. B. Kevin Clarke, président de l'Association canadienne des propriétaires de fermes forestières:** Monsieur le président, honorables sénateurs, M. MacDonald, notre secrétaire-trésorier depuis les débuts de notre association, a toujours travaillé avec ardeur et diligence. Il s'est consacré à cette tâche et, sans lui, je l'avoue, l'Association canadienne des propriétaires de fermes forestières n'existerait pas. Sur ces quelques mots, je prie M. MacDonald de présenter le mémoire.

**M. J. A. MacDonald, secrétaire-trésorier de l'Association canadienne des propriétaires de fermes forestières:** Monsieur le président, honorables sénateurs, je donnerai lecture de quelques paragraphes du mémoire et si, à la fin de chaque partie (il y en a 7 ou 8), vous avez des questions à poser, je serai heureux d'y répondre. Voici tout d'abord le chapitre liminaire intitulé: *Origines, buts et organisation.*

Comme membres de cette association de propriétaires privés de terrains boisés, nous exposons aujourd'hui la cause d l'expansion de l'industrie forestière privée au Canada. Nous ne prétendons pas au titre de spécialistes, mais nous aimerions savoir si les spécialistes ont des raisons bien fondées pour s'opposer à ce que nous proposons à titre d'exploitants privés de lots boisés.

Ce mémoire a pour but immédiat d'exposer les avantages éventuels des projets prévus aux dispositions relatives à l'utilisation des terres dans la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Notre but lointain est de démontrer que le gouvernement ne trahirait pas sa ligne de conduite en encourageant l'exploitation forestière privée. Nous voulons aussi appuyer sur la nécessité de lois, de règlements et d'organismes directeurs indispensables à l'établissement d'un climat économique favorable à ce programme prévu par la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Enfin, nous croyons sincèrement que l'épanouissement de l'exploitation forestière privée est ce qui permettra à notre vaste industrie qui utilise le bois et à nos exportateurs de bois d'obtenir et de garder la place importante qui leur revient dans l'économie du Canada.

Nous voulons aussi insister pour dire que le bois est un produit de la ferme. Les céréales et le bois sont les deux plus importantes récoltes du Canada. Notre Association se voue aux intérêts des particuliers qui cultivent des fermes forestières. En Europe, on considère le bois comme un produit agricole. Depuis la dernière guerre mondiale, le Canada semble adopter cette conception, surtout depuis la Conférence sur les ressources et notre avenir.

Les lots boisés appartenant à des particuliers sont très accessibles aux débouchés disponibles pour toutes les terres boisées du Canada. Ils sont aussi plus fertiles que les forêts des terres de la Couronne. En conséquence, le bois provenant de ces terrains privés pourrait coûter moins cher et être de meilleure qualité. Les membres de l'Association canadienne des propriétaires de fermes forestières ont conscience de la situation de plus en plus précaire qu'occupe le plus important commerce extérieur du Canada sur le marché mondial et ils offrent leur aide pour éloigner cette menace. Les propriétaires de lots boisés ne veulent pas être repoussés et renvoyés comme ils l'ont été dans le passé. Il faut leur permettre de prouver qu'ils sont en mesure de jouer leur rôle dans la nation. Toutefois, plusieurs conditions s'imposent; ce mémoire en énonce quelques-unes.

Voilà donc les motifs qui sont à l'origine de l'Association canadienne des propriétaires de fermes forestières. En effet, ce sont ces motifs